

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-11-069

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) : 21
Nombre de suffrages exprimés : 25
Nombre d'absent(s) : 5
Nombre de pouvoir(s) : 5

Vote :

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 1

Le six novembre deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 23 octobre 2025

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Florence GAVARD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Pierre PASQUIER, Arnaud DE MAZENOD, Corinne VERDIER, Anabel FOURNIER FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Pierre PASQUIER pouvoir à Alain THOLOT, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ, Corinne VERDIER pouvoir à Eric LARDON, Anabel FOURNIER FAURE pouvoir à Florence CHEUCLE, Patrice BRAUD pouvoir à Serge TRIIOULEYRE

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Florence CHEUCLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : CESSIION PARCELLE TERRAIN – CROISEMENT CHEMIN ROUGE ET CHEMIN DES TUILERIES – DOSSIER DEPARTEMENT DE LA LOIRE – APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

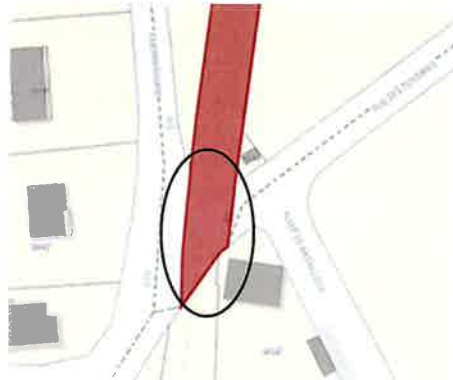
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20251106-2025-11-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2025
Publication : 14/11/2025

La commune a sollicité le Département de la Loire afin de régulariser l'emprise de la parcelle communale cadastrée AS 73 (ancienne voie ferrée), qui empiète sur la voirie départementale RD 102, au niveau du carrefour entre le chemin Rouge et la rue des Tuileries.



Le Département a missionné un géomètre afin de redécouper la parcelle AS 73 et a réalisé un alignement conforme avec la voirie départementale.

Dans son avis rendu le 04/08/2025, le service des Domaines a estimé cette cession à 2,50 € le m² pour une emprise de nature de voirie.

Etant donné que tous les frais de cette régularisation sont pris en charge par le Département de la Loire et notamment les frais de géomètre, il est proposé une cession à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, décide de :

- Céder au Département de la Loire à l'euro symbolique une partie de la parcelle AS 73, soit une emprise de 243 m² environ, située au carrefour du Chemin Rouge et la rue des Tuileries (RD 102) à St Marcellin en Forez,
- Prendre acte que tous les frais de cette régularisation seront pris en charge par le Département de la Loire (frais de géomètre, d'acte de vente),
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente (en la forme notariée ou administrative) ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 7 NOVEMBRE 2025

Le Maire,

Eric LARDON

Le Secrétaire de séance

Florence CHEUCLE